

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil .....	33
en exercice .....	33
présents .....	29
présents par procuration .....	4
absent excusé .....	0

## OBJET

Relais Assistantes Maternelles –  
Renouvellement du projet du  
Relais Assistantes Maternelles  
pour la période 2019-2022

Le 23 mai 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 17 mai 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, M. Humeau, Mme Brassat, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry, M. Desrivières.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Mme Fréret à Mme Umnus, Mme Fayol Da Cunha à M. About, Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet.

**SECRETAIRE** : Mme Brassat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190523-DEL2019052306-E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2019  
Affichage : 28/05/2019

## EXPOSE DES MOTIFS

Le Relais Assistantes Maternelles a pour objectif d'organiser et d'améliorer l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles. Il s'agit d'un lieu d'information, d'écoute et d'échange autour de l'accueil du jeune enfant au service des parents et des Assistantes Maternelles.

Ce service municipal proposé gratuitement aux assistantes maternelles est financé par la Ville et subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise. Pour bénéficier de ce financement la Ville contractualise pour une période de 3 ans avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise. La période de contractualisation arrivant à échéance, une demande de renouvellement est formulée.

Un nouveau projet d'actions est ainsi élaboré pour 3 ans, pour la période 2019-2022.

Les actions des 3 années à venir sont définies selon les axes et thématiques suivants :

Axe 1 : « Accueil du jeune enfant »

- Accueils-jeux,
- Ateliers de motricité libre,
- Ateliers d'éveil, d'exploration et expression musicaux et corporels,
- Atelier de sensibilisation autour du livre et de la lecture au sein du relais et de la bibliothèque municipale.

Axe 2 : « Accompagnement des assistantes maternelles et informations à destination des parents »

- Forum « Rencontre parents/assistantes maternelles »,
- Groupes de pratiques professionnelles à destination des assistantes maternelles,
- Aide au départ en formation continue des assistantes maternelles,
- Droits et devoirs en qualité de salariés et/ou d'employeurs.

H

**PAR CES MOTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Action sociale du 6 mai 2019,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 16 mai 2019,

SUR le rapport de M. Pillet,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet du Relais Assistantes Maternelles et la demande de renouvellement de contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

Acte rendu exécutoire le

**28 MAI 2019**